

STATIONNEMENT ET CIRCULATION

18 février 2013

Voici les commentaires concernant la circulation dans le secteur du Marché Saint-Jacques.

Tout d'abord, comme mentionné, les stationnements dénombrés sur la rue square Amherst ne peuvent pas être comptabilisés dans le calcul concernant le ratio de stationnement par unité de logement exigé par le règlement d'urbanisme puisqu'il s'agit de stationnement sur rue et non pas de stationnements privés.

Ensuite, en ce qui concerne l'augmentation potentiel de circulation véhiculaire et piétonne dans le secteur occasionnée par le projet, la rue Ontario peut soutenir cette augmentation. Toutefois, advenant le cas où une problématique plus pointue était soulevée par les citoyens une fois le projet terminé, il sera alors possible de valider à l'aide de comptage le débit véhiculaire et piéton et d'ajuster ou non les feux de circulation de manière à aider à la fluidité.

En conclusion, du point de vue circulation, le projet ne devrait pas occasionner de problématique majeure.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Bonne journée

Isabelle Bordeleau, ing. - circulation
Direction des Travaux Publics
Division Circulation et Inspection du domaine public
800 de Maisonneuve Est, 6e étage
Montréal (Qc) H2L 4L8
Tél: (514) 872-5257 Fax: (514) 868-3293